

21 mars 2007

Proposition du Conseil administratif du 21 mars 2007 en vue du boucllement de divers crédits d'étude et de construction terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 12 803 934,01 francs, composé de:

- I. un crédit complémentaire d'un montant de 10 010 092,02 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles de sept crédits de construction terminés;**
- II. un crédit complémentaire d'un montant de 1 224 552,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, les hausses conjoncturelles et contractuelles de deux crédits de construction terminés;**
- III. un crédit de construction dont la réalisation est abandonnée, sans demande de crédit complémentaire;**
- IV. un crédit complémentaire d'un montant de 1 569 289,90 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de crédits d'étude non suivis de réalisation;**
- V. un crédit d'étude dont le projet de réalisation est abandonné, sans demande de crédit complémentaire.**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

Selon les dispositions légales des articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits d'études et de constructions terminés, dont les factures pour travaux et honoraires sont payées. La gestion de ces crédits incombe au Service d'architecture du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Toutefois, les achats de parcelles intégrés aux crédits de réalisation sont gérés par le Service des opérations foncières.

Selon de nouvelles directives du Conseil administratif et en accord avec le Service de la surveillance des communes, cette proposition ne vous présente que des crédits présentant un dépassement ou qui n'auraient pas été utilisés ou encore dont l'objectif n'a pas été atteint.

Les crédits d'investissement sans dépassement se bouclent dans le cadre du boucllement annuel des comptes; ils sont identifiés dans le tableau ad hoc publié

avec les comptes (pages vertes). Pour ces derniers, il n'y a donc pas de propositions spécifiques du Conseil administratif destinées au Conseil municipal. En 2006, 15 crédits ont été bouclés sans dépassement.

Depuis peu, la Comptabilité générale et budget impute l'achat des parcelles sur les opérations concernées. C'est pourquoi il en est fait mention dans la présente proposition.

L'indexation ou variation conjoncturelle mentionnée est une mise à jour du montant des crédits votés en fonction de l'évolution des coûts de construction à la date de remise des soumissions. Conformément aux directives de la commission des finances, cette indexation est calculée à la hausse ou à la baisse, suivant l'indice genevois des prix de la construction de logements (référence: publication de l'Office cantonal de la statistique).

Pour ce qui est des hausses contractuelles, ces dernières correspondent à:

- l'actualisation du coût de la main-d'œuvre et des matériaux, entre la date de l'offre et la date de réalisation, cela dans le cadre d'une durée échelonnée au minimum sur deux années civiles;
- la variation contractuelle sur les honoraires des mandataires calculés en fin d'opération;
- l'ajustement, voire l'intégration, des intérêts intercalaires (supportés par les investissements depuis le 1^{er} janvier 1996 – décision du Conseil administratif du 19 juillet 1995) et des honoraires de promotion (supportés par les investissements depuis le 7 juillet 1999 – DGA).

Enfin, le système comptable en vigueur à la Ville de Genève intègre les dépenses et les recettes pour chaque opération. Il en résulte que toutes les recettes (subventions, participations de tiers, etc.) sont imputées dans le décompte final. En conséquence, les montants demandés dans cette proposition correspondent bien à la différence entre les crédits nets et les dépenses nettes.

De manière détaillée, cette proposition vous présente 12 opérations terminées, à savoir:

I. Boucllement de sept crédits de construction avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 10 010 092,02 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles

La somme de l'indexation et des hausses contractuelles est plus élevée que la différence entre le crédit voté et la dépense. En conséquence, le crédit complémentaire à voter concerne le montant de cette différence à titre de hausses.

– N° PFI 011.013.00 et 011.014.00 – Logements

Royaume 14, rue – Pâquis-Centre 3A

Logements, salle communale, restaurant scolaire

Môle 19, rue du – Pâquis-Centre 2B

Logements, salle de gym, parking, suppression tunnel et création deux appartements

Fr.

Crédit d'achat parcelle PR-83, voté le 23 novembre 1976	600 000,00
Crédit de réalisation PR-236, voté le 3 juin 1986	20 290 000,00
Total brut crédits	20 890 000,00
Subventions cantonale et communale pour abris PC	– 25 000,00
Total net crédits	20 865 000,00
Total dépensé	24 609 655,63
Achat parcelle	744 428,00
Subventions cantonale et communale pour abris PC	– 42 204,00
Participation SIG pour sous-station	– 138 400,00
Total net dépensé	25 173 479,63
Crédit complémentaire demandé	4 308 479,63
Indexation théorique de 1984 à 1993	3 097 272,90
Hausses contractuelles	1 214 117,18
Total indexation + hausses contractuelles	4 311 390,08

Explication du dépassement

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les honoraires de promotion ainsi que la différence entre le crédit d'achat de la parcelle et le montant payé, non prévus dans les crédits votés.

– N° PFI 030.022.02 – Ecoles publiques

Frank-Thomas 31, chemin – Ecole Pré-Picot

Construction d'un groupe scolaire en collaboration avec la commune de Coligny

Fr.

Crédit d'achat pour parcelle PR-204, voté le 8 mars 1957	1 100 000,00
Crédit d'étude PR-73 voté le 25 mai 1988	670 000,00
Crédit de réalisation PR-222, voté le 20 mars 1990	31 676 900,00
Total brut crédits	33 446 900,00

Participation de la commune de Cologny	– 15 923 900,00
Total net crédits	17 523 000,00
Total dépensé	34 895 006,97
Achat parcelle	1 101 833,00
Participation de la commune de Cologny	– 15 803 471,15
et subvention PC Ville de Genève	– 11 420,00
Total net dépensé	20 181 948,82
Crédit complémentaire demandé	2 658 948,82
Indexation théorique de 1988 (école) à 2002 (conciergerie)	3 954 017,75
Hausses contractuelles	1 603 213,72
Total indexation + hausses contractuelles	5 557 231,47

Explication du dépassement

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les intérêts intercalaires, les honoraires de promotion et la différence entre le crédit d'achat de la parcelle et le montant payé, non prévus dans les crédits votés.

– N° PFI 030.014.03 – Ecoles publiques

Vieux-Grenadiers 15, rue des

Surélévation bâtiment, rénovation salle éducation physique	Fr.
Crédit d'étude PR-226, voté le 20 mars 1990	300 000,00
Crédit d'étude complémentaire PR-30, voté le 16 janvier 1996	135 000,00
Crédit de réalisation PR-127, voté le 3 décembre 1996	4 143 000,00
Total net crédits	4 578 000,00
Total net dépensé	4 600 195,46
Crédit complémentaire demandé	22 195,46
Indexation théorique de 1998 à 2000	9 020,70
Hausses contractuelles	224 206,86
Total indexation + hausses contractuelles	233 227,56

Explication du dépassement

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les honoraires de promotion, non prévus dans les crédits votés.

– N° PFI 030.032.01/02/03 – Ecoles publiques

Aire 42, avenue d' – Ecole de l'Europe

Construction d'un groupe scolaire avec restaurant, cuisine centralisée, ludothèque, crèche et d'un ouvrage de protection civile communale

Fr.

Crédit d'achat de la parcelle PR-213, voté le 13 février 1990	4 441 000,00
Part du crédit de préétude PR-138 voté le 25 avril 1989	500 000,00
Crédit d'étude PR-224 voté le 27 février 1990	1 750 000,00
Crédit de réalisation PR-268, voté le 10 mai 1994	25 046 156,00
Total brut crédits	31 737 156,00
Subvention fédérale*	– 130 000,00
Financement partiel de l'ouvrage de PC par fonds de contributions de remplacement	– 1 205 856,00
Total net crédits	30 401 300,00
Total dépensé	29 715 151,77
Achat parcelle	4 584 966,00
Subvention fédérale*	—
Financement partiel de l'ouvrage de PC par fonds de contributions de remplacement	– 1 117 617,00
Total net dépensé	33 182 500,77
Crédit complémentaire demandé	2 781 200,77
Indexation théorique de 1993 à 1998	1 228 905,30
Hausses contractuelles	1 676 099,03
Total indexation + hausses contractuelles	2 905 004,33

* La subvention fédérale n'a pas été perçue pour cet objet. En effet, l'ouvrage de protection civile intégré au groupe scolaire, soit un poste d'attente et un poste sanitaire, a pu être entièrement financé à l'aide des contributions de remplacements, vu son coût inférieur aux prévisions.

Explication du dépassement

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les intérêts intercalaires, les honoraires de promotion et la différence entre le crédit d'achat de la parcelle et le montant payé, non prévus dans les crédits votés.

- N° PFI 030.061.01/04 – Ecoles publiques
Moïse-Duboule 2, chemin – Ecole de Budé
 Rénovation de l'école de Budé

	Fr.
Part du crédit de préétude PR-259, voté le 15 février 1994	500 000,00
Crédit de réalisation PR-293, voté le 21 avril 1998	9 696 000,00
Total net crédits	10 196 000,00
Total net dépensé	10 208 775,95
Crédit complémentaire demandé	12 775,95
Indexation théorique de 1997 à 1999	299 604,60
Hausses contractuelles	416 145,46
Total indexation + hausses contractuelles	715 750,06

Explication du dépassement

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les honoraires de promotion, non prévus dans les crédits votés.

- N° PFI 041.011.01/02 – Culture et loisirs
Tilleuls 19, rue des – Couverture des voies CFF de Saint-Jean
 Construction d'une bibliothèque municipale de quartier

	Fr.
Part du crédit d'étude PR-259, voté le 15 février 1994	200 000,00
Crédit de réalisation PR-288, voté le 21 avril 1998	2 831 000,00
Total net crédits	3 031 000,00
Total net dépensé	3 178 745,06
Crédit complémentaire demandé	147 745,06
Indexation théorique de 1997 à 2000	134 486,60
Hausses contractuelles	123 091,78
Total indexation + hausses contractuelles	257 578,38

Explication du dépassement

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les honoraires de promotion, non prévus dans les crédits votés.

– N° PFI 042.017.01/02/03 – *Culture et loisirs*

Emile-Jaques-Dalcroze 11, boulevard – Bâtiment dit «des Casemates»

Aménagement de l'école des Casemates – implantation d'un passage en tunnel – pose d'un monte-charge.

Les équipements complémentaires nécessaires ont été, selon la demande du Conseil municipal, gérés à part et sont bouclés sans dépassement par rapport au crédit voté.

	Fr.
Crédit de réalisation PR-294, voté le 10 mars 1998	3 867 350,00
Crédit complémentaire PR-19, voté le 9 novembre 1999	815 000,00
Total net crédits	4 682 350,00
Total net dépensé	4 761 096,33
Crédit complémentaire demandé	78 746,33
Indexation théorique de 1997 à 1999	100 018,20
Hausses contractuelles	310 579,18
Total indexation + hausses contractuelles	410 597,38

Explication du dépassement

Le montant du crédit complémentaire demandé est inférieur à la somme de l'indexation et des hausses contractuelles. Ces dernières correspondent à l'évolution des coûts de construction, de la main-d'œuvre, des matériaux et des honoraires des mandataires.

Sont également compris dans le montant du crédit complémentaire demandé les honoraires de promotion, non prévus dans les crédits votés.

II. Bouclement de deux crédits de construction terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 224 552,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires ainsi que les hausses conjoncturelles et contractuelles

– N° PFI 012.068.01/02 – *Logements*

Faucille 4, 6, 8, rue de la

Rénovation des immeubles

	Fr.
Part du crédit d'étude PR-349, voté le 14 février 1995	200 000,00
Crédit de réalisation PR-89, voté le 15 mai 2001	2 628 800,00
Total brut crédits	2 828 800,00

Subvention cantonale: bonus à la rénovation	– 157 500,00
Total net crédits	2 671 300,00
Total dépensé	3 311 893,51
Achat parcelle	4 584 966,00
Subvention cantonale: bonus à la rénovation	– 157 500,00
Total net dépensé	3 154 393,51
Crédit complémentaire demandé	483 093,51
Indexation théorique de 1999 à 2003	285 848,05
Hausses contractuelles	154 195,43
Total indexation + hausses contractuelles	440 043,48

Explication du dépassement

Le montant dépensé est supérieur au montant total du crédit indexé y compris les hausses contractuelles, du fait des travaux complémentaires suivants:

89 976,40 francs percement de 12 fenêtres supplémentaires en façade et création d'un accès direct au jardin (demandés par la commission des travaux – rapport 89A).

Ces travaux ont été en partie absorbés par le mécanisme de l'indexation et des hausses contractuelles.

– N° PFI 020.008.01/02 – Industrie, artisanat, commerce

Général-Guisan, quai du – «La Potinière»

Restauration et agrandissement

Part du crédit d'étude PR-138 voté le 25 avril 1989, prélevé sur le poste études diverses selon décision du Conseil administratif du 23 mars 1994 (80 000 francs) et 17 septembre 1997 (64 000 francs)	Fr. 144 000,00
Crédit de réalisation PR-409, voté le 12 octobre 1999	1 881 300,00
Total net crédits	2 025 300,00
Total net dépensé	2 766 758,58
Crédit complémentaire demandé	741 458,58
Indexation théorique de 1998 à 2000	157 848,25
Hausses contractuelles	225 828,98
Total indexation et hausses contractuelles	383 677,23

Explication du dépassement

Le montant dépensé est supérieur au montant total du crédit indexé y compris les hausses contractuelles, suite à divers travaux complémentaires et aux honoraires de promotion non prévus, pour un montant total de 438 000 francs, soit:

- 168 000 francs travaux de fouilles pour les canalisations, le téléphone et l'électricité; remblais générés par les fouilles autour du chantier évacués, leur piètre qualité ne permettant pas une récupération. L'apport de nouveaux matériaux pour le remblayage a par conséquent été nécessaire.
- 86 000 francs installations de ventilation plus importantes, en adéquation avec les surfaces du restaurant et de sa terrasse; pose d'un système de récupération de chaleur non prévu à l'origine;
- 62 000 francs restauration de la marquise existante qui s'est avérée plus complexe en raison de son état de vétusté avancé.
Ces travaux ont été en partie absorbés par le mécanisme de l'indexation et des hausses contractuelles.
- 122 000 francs honoraires de promotion non prévus dans les crédits votés.

III. Boucllement d'un crédit de construction non suivi de réalisation, sans demande de crédit complémentaire

- N° PFI 020.019.00 – *Industrie, artisanat, commerce*

Cendrier 1-3

Construction de pavillons provisoires pour l'accueil des commerces

La proposition du Conseil administratif – PR-137 du 1^{er} octobre 2001 – destinée au montage de pavillons commerciaux provisoires pour reloger les commerces des immeubles en rénovation, a été votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 avril 2002. Cependant, ce montage n'a pas été nécessaire car les commerces ont pu être relogés dans les immeubles du quartier de Saint-Gervais par une «opération tiroir».

En conséquence, le crédit peut être bouclé.

Fr.

Crédit de construction PR-137 voté le 29 avril 2002	340 000,00
Total dépensé – Fonds municipal d'art contemporain	3 270,00
Non dépensé	336 730,00

IV. Boucllement d'un crédit d'étude non suivi de réalisation avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 569 289,90 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires

- N° PFI 042.004.04 – *Culture et loisirs*

Charles-Sturm, rue – Musée d'Ethnographie

Etude de construction du musée

L'opération a fait l'objet d'une votation populaire qui a eu pour résultat de mettre fin à ce projet. En conséquence, le compte peut être bouclé.

La dépense finale étant supérieure aux crédits d'étude votés, il nécessite un crédit complémentaire.

Fr.

Crédit d'étude PR-398, voté le 12 septembre 1995	1 000 000,00
Crédit d'étude complémentaire PR-303, voté le 11 mars 1998	2 428 000,00
Total net crédits	3 428 000,00
Total net dépensé	4 997 289,90
Crédit complémentaire demandé	1 569 289,90

Explication du dépassement

Le projet primé lors du concours d'architecture en mai 1997 a été évalué à 50 000 000 de francs, ce qui a correspondu aux 2 428 000 francs de crédit d'étude complémentaire.

Ce dernier a permis aux architectes d'élaborer un projet et de remettre, en août 1999, un devis général au montant de 87 000 000 de francs pour la construction du musée, auxquels venaient s'ajouter 10 000 000 de francs pour les modifications des routes en surface et en sous-sol (collecteurs séparatifs).

Suite au référendum mettant fin à l'opération, les honoraires de tous les mandataires ont été calculés au pourcentage du coût de l'ouvrage indiqué dans le devis général du projet refusé, conformément aux contrats signés avec la Ville de Genève (règlements SIA 102, 103 et 108, fixant la base de calcul des honoraires sur la dernière estimation des travaux, au cas où il n'est pas possible de le faire sur celle du coût effectif).

V. Bouclement d'un crédit d'étude non suivi de réalisation, sans demande de crédit complémentaire

– N° PFI 012.058.01 – Logements

Coulouvrenière 15, rue de la; Volontaires 1, place des; Forces-Motrices, quai des.

Etude pour la rénovation légère de l'immeuble

La proposition du Conseil administratif PR-315 du 12 novembre 2003, destinée à la rénovation du bâtiment et de son annexe, a été refusée par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 mai 2004. En conséquence, le crédit peut être bouclé.

Fr.

Part du crédit d'étude PR-300, voté le 11 février 1998	200 000,00
Total dépensé	148 661,01
Non dépensé	51 338,99

Conclusion

En résumé, sur un total de dix crédits de construction et de deux crédits d'étude terminés:

- sept opérations ne présentent pas de dépassement s'il est tenu compte des indexations et hausses conjoncturelles;
- deux opérations présentent un dépassement engendré par des dépenses supplémentaires;
- un crédit de construction non suivi de réalisation est bouclé sans dépassement;
- un crédit d'étude non suivi de réalisation présente un dépassement engendré par des dépenses supplémentaires;
- un crédit d'étude non suivi de réalisation est bouclé sans dépassement.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de sept crédits de construction terminés, un crédit complémentaire de 10 010 092,02 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles liées à ces crédits, soit:

- 4 308 479,63 francs pour les opérations rue Royaume 14 et rue du Môle 16 (PR-236 votée le 3 juin 1986);
- 2 658 948,82 francs relatifs à la construction d'un groupe scolaire au chemin Frank-Thomas 31 (PR-73 votée le 25 mai 1988, PR-222 votée le 20 mars 1990 et PR-204 votée le 8 mars 1957);
- 22 195,46 francs relatifs à la surélévation du bâtiment et à la rénovation de la salle d'éducation physique à la rue des Vieux-Grenadiers 15 (PR-226 votée le 20 mars 1990, PR-30 votée le 16 janvier 1996 et PR-127 votée le 3 décembre 1996);

- 2 781 200,77 francs relatifs à la construction du groupe scolaire de l'Europe à l'avenue d'Aïre 24 (PR-138 votée le 25 avril 1989, PR-224 votée le 27 février 1990, PR-268 votée le 10 mai 1994 et PR-213 votée le 13 février 1990);
- 12 775,95 francs relatifs à la rénovation de l'école de Budé au chemin Moïse-Duboule 2 (PR-259 votée le 15 février 1994 et PR-293 votée le 21 avril 1998);
- 147 745,06 francs relatifs à la construction d'une bibliothèque de quartier à la rue des Tilleuls 19 (PR-259 votée le 15 février 1994 et PR-288 votée le 21 avril 1998);
- 78 746,33 francs relatifs aux transformations du bâtiment dit «des Casemates» au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11 (PR-294 votée le 10 mars 1998 et PR-19 votée le 9 novembre 1999).

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de deux crédits de construction terminés, un crédit complémentaire de 1 224 552,09 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, les hausses conjoncturelles et contractuelles liées à ces crédits, soit:

- 483 093,51 francs pour la rénovation de l'immeuble sis rue de la Faucille 4-6-8 (PR-349 votée le 14 février 1995 et PR-89 votée le 15 mai 2001);
- 741 458,58 francs pour la restauration et l'agrandissement du Restaurant La Potinière (PR-138 votée le 25 avril 1989 et PR-409 votée le 12 octobre 1999).

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le crédit de construction de 340 000 francs (PR-137 votée le 29 avril 2002) pour le montage de pavillons commerciaux provisoires rue du Cendrier 1-3 est bouclé.

Art. 2. – La dépense de 3270 francs sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie avec le crédit voté.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage des crédits d'étude pour la construction du nouveau musée d'ethnographie (PR-398 votée le 12 septembre 1995 et PR-303 votée le 11 mars 1998), non suivis de réalisation, un crédit complémentaire de 1 569 289,90 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense de 1 569 289,90 francs sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit voté.

PROJET D'ARRÊTÉ V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le crédit d'étude de 200 000 francs (PR-300 votée le 11 février 1998) pour les rénovations des immeubles sis rue de la Coulouvrenière 15, place des Volontaires 1 et quai des Forces-Motrices est bouclé.

Art. 2. – La dépense de 148 661,01 francs sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie avec le crédit voté.